Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260917-D062_2026-DE

ARZAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix-sept Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absente excusée : Géraldine TABART (pouvoir à Yvon RIALLAND).

Secrétaire de séance : Wanig LE NEVÉ

062/2026 Subvention Arbre de Noël des écoles - Année 2026

Comme l'année précédente, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention Arbre de Noël à 12,00 € par enfant d'Arzal scolarisé à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.
L'effectif retenu pour le versement de la subvention est celui au 1er Septembre 2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Fixe le montant de la subvention « Arbre de Noël » à 12,00 € par enfant d'Arzal scolarisé à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.

MAIRIE D'ARZAL
56190